

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 22 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

V – AFFAIRES GENERALES

2021 – 97 (12) : Modification du tableau de composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, M. Christian ANDRIAMAMPANDRY

Rapport au Conseil Municipal :

En date du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de la conseillère municipale du groupe « Tous Unis pour Ober » en charge des jardins partagés, Madame Chantal BRAYER, en raison d'un déménagement.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans, ce cadre, Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY a accepté la proposition qui a été actée lors du Conseil municipal en date du 20 septembre 2021.

Consécutivement à la démission de Madame Chantal BRAYER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune d'Oberhausbergen et à l'installation de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles il siégeait.

Afin que celui-ci puisse choisir les commissions dans lesquelles il souhaite s'inscrire de manière éclairée et dans le respect du principe de proportionnalité, la délibération modifiant le tableau de composition des commissions intervient lors du présent Conseil Municipal, soit le 22 novembre 2021.

A noter que le nouveau conseiller municipal qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace donc pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre.

Ainsi, Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY a fait le choix d'intégrer les commissions suivantes :

- Commission Culture
- Commission Environnement, Transition Ecologique et Santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-8 ;

Vu la délibération du 8 juin 2020 portant création et composition des Commissions Municipales et fixant par ailleurs leurs tableaux respectifs de composition ;

Vu la délibération du 20 septembre 2021 portant modification du tableau de composition de l'assemblée suite à la démission de Madame Chantal BRAYER et l'installation de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY dans ses fonctions de Conseiller Municipal ;

CONSIDERANT que suite à la démission de Madame Chantal BRAYER, il convient de procéder à la mise à jour du tableau de composition des Commissions Municipales ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'inscription de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY au tableau de composition des commissions municipales suivantes :
 - o Commission Culture
 - o Commission Environnement, Transition Ecologique et Santé
- **PREND** dès lors acte du tableau de composition des commissions municipales mis à jour annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE